

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1347 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AINSI QUE DIVERS SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA SOURCE ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1700 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le projet de règlement 1347 ont été présentés lors de la séance du conseil tenue le 16 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le Conseil autorise des travaux de construction ainsi que divers services professionnels et techniques y afférents dans le cadre des travaux de réaménagement du parc de la Source.

Ces travaux sont plus amplement décrits dans le document d'estimation étant intitulé Annexe B, lequel est résumé dans un document intitulé Annexe A, préparés par Mme Manon Tougas, Architecte paysagiste - chargée de projets à la direction de l'environnement et de la gestion des actifs, datés du 21 mai 2025. Tous ces documents étant annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Pour les fins du présent règlement, notamment la réalisation des travaux ci-dessus spécifiés, le Conseil municipal décrète une dépense de 1 700 000\$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout plus amplement détaillé dans les documents précités.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 1 700 000\$ répartie de la façon suivante :

- La somme de 1 666 000\$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans
- La somme de 34 000 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 6**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Guillaume Tremblay, maire

---

M<sup>e</sup> Sandra De Cicco, greffière et directrice  
des services Greffe et services juridiques

Avis de motion et projet : 250616-11 / 16 juin 2025

Adoption : 250707-06 / 7 juillet 2025

Tenue de registre : 21 au 25 juillet 2025

Approbation MAMH :

Entrée en vigueur :

Direction de l'environnement et de la gestion des actifs

**Plan directeur des parcs et espaces verts**

**Travaux de construction du parc de la Source**

1.Organisation du Chantier		35 000 \$
2.Travaux de démolition		34 200 \$
3.Terrassement		115 200 \$
4.Travaux de civil		205 000 \$
5.Revêtement d'enrobé		85 000 \$
6.Ouvrage de béton		74 500 \$
7.Revetements de sol extérieur en pierre concassée		65 400 \$
8.Ouvrages de bois		4 200 \$
9.Ouvrages d'empierrement		22 100 \$
10.Revêtement en pavés de béton		1 500 \$
11.Mobilier et équipement		345 300 \$
12.recouvrement de sol pour aires de jeux		77 000 \$
13.Plantation		207 400 \$
14.Électricité		15 100 \$
<b>Sous total cout des travaux avant imprévus</b>		<b>1 286 900 \$</b>
Imprévus de constuction	± 10 %	128 700 \$
<b>Total - cout des travaux</b>		<b>1 415 600 \$</b>

**honoraires professionnels et autres frais contingents**

SP Laboratoire	4%	56 700 \$
Etudes , estimation, relevés, mise en plan, surveillance, test de conformité, etc.	7%	99 100 \$
		<b>155 800 \$</b>

**Total des coûts taxables** **1 571 400 \$**

**Taxes**

Taxes nettes	5%	78 600 \$
<b>Estimation du coût incluant les taxes</b>		<b>1 650 000 \$</b>

**Financement**

Intérêts sur emprunt temporaire	(±1%)	16 000 \$
Frais d'émission	2.0%	34 000 \$
<b>Total du règlement</b>		<b>1 700 000 \$</b>

Préparé par :



2025-05-27

**Manon Tougas, AP**

Chargée de projets, Direction de l'environnement et de la gestion des actifs

No.	Description	Quantité estimée	Unité	Prix unitaire	Total
<b>TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA SOURCE</b>					
<b>1.0 Organisation de chantier</b>					
1.1	Préparation du chantier incluant accès, délimitation de l'aire de travail, clôture	global	1	30 000 \$	30 000 \$
1.2	Protection de l'environnement	global	1	5 000 \$	5 000 \$
<b>Sous-total 1.0:</b>					<b>35 000 \$</b>
<b>2.0 Travaux de démolition</b>					
2.1	Arbre à protéger et à conserver	global	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
2.2	Arbre à transplanter	unité	8	1 000.00 \$	8 000.00 \$
2.3	Arbre à abattre (par démontage) et à essoucher	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.4	Travaux de déboisement et de nettoyage pour végétation près des clôtures existantes	ml	100	50.00 \$	5 000.00 \$
2.5	Modules de jeu à enlever et à remettre à la Ville (ballon-poire, module de jeu et balançoires)	global	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.6	Mobilier à enlever et remettre à la ville (poubelle, support à vélos, banc, table à pique-nique)	global	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$
2.7	Borne-fontaine à enlever et à remettre à la Ville, incluant robinet d'arrêt et section de conduite en PVC	global	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.8	Affiche de parc à enlever et remettre à la Ville	unité	1	500.00 \$	500.00 \$
2.9	Glissière et butée de béton à enlever et remettre à la Ville	global	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
2.10	Petite signalisation avec base de béton pyramidale à enlever et remettre à la Ville	global	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.11	Clôture de maille à enlever et disposer hors site	ml	110	20.00 \$	2 200.00 \$
2.12	Dalle de béton à enlever et disposer hors site	m <sup>2</sup>	10	100.00 \$	1 000.00 \$
2.13	Bordure de béton à enlever et disposer hors site	ml	25	50.00 \$	1 250.00 \$
2.14	Boîte aux lettres existantes à enlever et à réinstaller sur un nouveau site	global	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.15	Bollard à enlever et remettre à la Ville	unité	4	250.00 \$	1 000.00 \$
2.16	Tube perforé de forage à enlever et disposer	unité	1	250.00 \$	250.00 \$
<b>Sous-total 2.0:</b>					<b>34 200 \$</b>
<b>3.0 Terrassement</b>					
3.1	Décapage (gazon, paillis, sable et gravier) et terrassement (excavation)	m <sup>2</sup>	14 200	6.00 \$	85 200.00 \$
3.2	Provision pour excavation et mise en piles temporaires sur le site en vue de réutilisation sur le site - Plages A-B	t.m.	1 000	30.00 \$	30 000.00 \$
<b>Sous-total 3.0:</b>					<b>115 200 \$</b>
<b>4.0 Travaux de civil</b>					
<b>Eau potable</b>					
4.1	Raccordement à la conduite existante	unité	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$
4.2	Branchement d'eau proposé - 25 mm ø	m.l.	17	275.00 \$	4 675.00 \$
4.3	Branchement d'eau proposé - 150 mm ø	m.l.	30	350.00 \$	10 500.00 \$
4.4	Vanne - 25 mm ø	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
4.5	Poteau d'incendie (incluant vanne, té, conduite et accessoires)	unité	1	7 500.00 \$	7 500.00 \$
<b>Pluvial</b>					
4.6	Fouille exploratoire	unité	1	500.00 \$	500.00 \$
4.7	Raccordement à l'existant	unité	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
4.8	Conduite d'égout proposé 100 mm ø (PVC DR-28)	m.l.	7	175.00 \$	1 225.00 \$
4.9	Conduite d'égout proposé 150 mm ø (PVC DR-28)	m.l.	17	200.00 \$	3 400.00 \$
4.10	Conduite d'égout proposé 200 mm ø (PVC DR-35)	m.l.	148	225.00 \$	33 300.00 \$
4.11	Conduite d'égout proposé 375 mm ø (PVC DR-35)	m.l.	37	325.00 \$	12 025.00 \$
4.12	Drain perforé - 150 mm ø	m.l.	655	60.00 \$	39 300.00 \$
4.13	Drain perforé - 200 mm ø	m.l.	270	70.00 \$	18 900.00 \$
4.14	Regard préfabriqué	unité	1	7 000.00 \$	7 000.00 \$
4.15	Puisard préfabriqué	unité	3	3 500.00 \$	10 500.00 \$
4.16	Cheminée de captage - 200 mm ø	unité	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
4.17	Puisard préfabriqué, cadre et grille en dôme	unité	6	3 500.00 \$	21 000.00 \$
4.18	Noe, incluant système de double drain, géotextile et déversoir d'urgence	m.l.	265	75.00 \$	19 875.00 \$
4.19	Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2023)	global	209	25.00 \$	5 225.00 \$
<b>Sous-total 4.0:</b>					<b>204 925 \$</b>

No.	Description	Quantité estimée	Unité	Prix unitaire	Total
<b>5.0 Revêtement en enrobé</b>					
5.1	Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-14 sur 80 mm - PG 58H-34 (incluant les fondations)	m <sup>2</sup>	850	100.00 \$	85 000.00 \$
<b>Sous-total 5.0:</b>					<b>85 000 \$</b>
<b>6.0 Ouvrage de béton</b>					
6.1	Bordure de béton 200 mm de largeur	m.l.	215	200.00 \$	43 000.00 \$
6.2	Dalle et trottoir de béton avec treillis 150 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	105	300.00 \$	31 500.00 \$
<b>Sous-total 6.0:</b>					<b>74 500 \$</b>
<b>7.0 Revêtement de sol extérieur en pierre concassée</b>					
7.1	Revêtement en poussière de pierre	m <sup>2</sup>	770	80.00 \$	61 600.00 \$
7.2	Empierrement pour noue	m <sup>2</sup>	15	250.00 \$	3 750.00 \$
<b>Sous-total 7.0:</b>					<b>65 350 \$</b>
<b>8.0 Ouvrage en bois</b>					
8.1	Billots de bois verticaux	unité	4	600.00 \$	2 400.00 \$
8.2	Billots de bois horizontaux	unité	6	300.00 \$	1 800.00 \$
<b>Sous-total 8.0:</b>					<b>4 200 \$</b>
<b>9.0 Ouvrage d'empierrement</b>					
9.1	Pierre décorative pour bordure	m.l.	25	500.00 \$	12 500.00 \$
9.2	Pierre décorative pour estrade	m.l.	12	500.00 \$	6 000.00 \$
9.3	Pierre décorative pour sentier	unité	12	300.00 \$	3 600.00 \$
<b>Sous-total 9.0:</b>					<b>22 100 \$</b>
<b>10.0 Revêtement en pavé de béton</b>					
10.1	Pavés existants à enlever, nettoyer et à réinstaller, incluant fondation granulaire, lit de pose et joint de sable (boîte aux lettres)	m <sup>2</sup>	5	300.00 \$	1 500.00 \$
<b>Sous-total 10.0:</b>					<b>1 500 \$</b>
<b>11.0 Mobilier et équipement urbain</b>					
11.1	Corbeille à rebuts	unité	2	3 350.00 \$	6 700.00 \$
11.2	Table de pique-nique	unité	2	7 400.00 \$	14 800.00 \$
11.3	Installation banc sans dossier	unité	6	250.00 \$	1 500.00 \$
11.4	Installation table pour classe extérieure	unité	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
11.5	Support à vélos 7 places	unité	2	1 350.00 \$	2 700.00 \$
11.6	Fontaine à boire	unité	1	9 000.00 \$	9 000.00 \$
11.7	Structure de ballon-poire	unité	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$
11.8	Arène de Gaga Ball	unité	1	11 500.00 \$	11 500.00 \$
11.9	Modules de jeu / hébertisme et balançoire	global	1	220 000.00 \$	220 000.00 \$
11.10	Vérification de la conformité des modules de jeux et surfaces de protection	global	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
11.11	Maisonnette en bois	unité	1	54 500.00 \$	54 500.00 \$
11.12	Affiche de parc, incluant base de béton	global	1	7 500.00 \$	7 500.00 \$
11.13	Chicane	unité	2	4 800.00 \$	9 600.00 \$
<b>Sous-total 11.0:</b>					<b>345 300 \$</b>
<b>12.0 Recouvrement de sol pour aires de jeu</b>					
12.1	Surface de protection en fibre de bois	m <sup>2</sup>	570	135.00 \$	76 950.00 \$
<b>Sous-total 12.0:</b>					<b>76 950 \$</b>
<b>13.0 Plantation</b>					
13.1	Arbre feuillu 60 mm	unité	8	1 000.00 \$	8 000.00 \$
13.2	Arbre conifère 200 cm	unité	10	800.00 \$	8 000.00 \$
13.3	Arbuste en pot 2 gallons	unité	19	120.00 \$	2 280.00 \$
13.4	Vivace en pot 1 gallon	unité	18	90.00 \$	1 620.00 \$
13.5	Gazon en plaque pour terrain sportif	m <sup>2</sup>	2 135	20.00 \$	42 700.00 \$
13.6	Gazon en plaque standard	m <sup>2</sup>	8 850	15.00 \$	132 750.00 \$
13.7	Ensemencement pour noue	m <sup>2</sup>	1 200	10.00 \$	12 000.00 \$
<b>Sous-total 13.0:</b>					<b>207 350 \$</b>
<b>14.0 Électricité</b>					
14.1	Relocalisation d'un mât projecteur	unité	2	3 500.00 \$	7 000.00 \$
14.2	Câbles aériens NS-75	m.l.	63	65.00 \$	4 095.00 \$
14.3	Intervention sur l'alimentation existante	global	1	4 000.00 \$	4 000.00 \$
<b>Sous-total 14.0:</b>					<b>15 095 \$</b>

1.Organisation du Chantier	Sous Total1.0	35 000 \$
2.Travaux de démolition	Sous-total 2.0	34 200 \$
3.Terrassement	Sous-total 3.0	115 200 \$
4. Travaux de civil	Sous-total 4.0	204 925 \$
5.Revêtement d'enrobé	Sous-total 5.0	85 000 \$
6.Ouvrage de béton	Sous-total 6.0	74 500 \$
7.Revetements de sol extérieur en pierre concassée	Sous-total 7.0	65 350 \$
8.Ouvrages de bois	Sous-total 8.0	4 200 \$
9.Ouvrages d'empierrement	Sous-total 9.0	22 100 \$
10.Revêtement en pavés de béton	Sous-total 10.0	1 500 \$
11.Mobilier et équipement	Sous-total 11.0	345 300 \$
12.recouvrement de sol pour aires de jeux	Sous-total 12.0	76 950 \$
13.Plantation	Sous-total 13.0	207 350 \$
14.Électricité	Sous-total 14.0	15 095 \$

<b>Total:</b>	<b>1 286 670 \$</b>
---------------	---------------------

Préparé par :

Manon Tougas

Date :

2025-05-21